

# LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE DES PRODUITS ALIMENTAIRES (SIQO)

Les signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) qui ont été « inventés » par la France, résultent de démarches collectives initiées par des professionnels (producteurs, transformateurs et parfois même distributeurs) désireux de faire reconnaître, protéger et valoriser la qualité de leurs productions, leurs savoir-faire et leurs territoires.

Aujourd'hui, il existe 5 SIQO reconnus au niveau européen : l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), dénomination européenne de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) française ; l'Indication Géographique Protégée (IGP) ; la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) ; le Label Rouge (SIQO seulement français) ; l'Agriculture Biologique (AB).

Obtenus à l'issue d'une procédure exigeante et objets de contrôles réguliers, les SIQO permettent une différenciation officielle par rapport aux produits standards. A ce titre, les consommateurs et les professionnels, les professionnels et les territoires forment un véritable trio gagnant.

En effet, ils apportent aux premiers des garanties, appelées « promesses » quant à leur alimentation, en termes d'origine, de qualité, y compris sanitaire, ou encore d'impacts sur les ressources naturelles.

Parallèlement, ils assurent une rémunération supérieure et une meilleure reconnaissance de leur travail aux producteurs agricoles et aquacoles.

Enfin, ils contribuent au dynamisme économique et à l'entretien du patrimoine gastronomique, culturel et paysager des territoires.

Pour autant, les SIQO sont confrontés à certaines difficultés qui constituent autant de défis à relever. Certains cahiers des charges, établis il y a plusieurs décennies, ne présentent plus le niveau d'exigence ou n'intègrent pas tous les critères, permettant de répondre aux attentes actuelles de la société. De plus, alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à rechercher

une alimentation de proximité leur offrant une forte traçabilité, les consommateurs et les consommateurs méconnaissent encore trop souvent les SIQO et leurs caractéristiques. Par ailleurs, certaines procédures et politiques publiques mériteraient d'être adaptées ou renforcées pour favoriser le développement des SIQO en France, en Europe et même dans le monde.

Les préconisations formulées par l'avis visent à relever ces défis.

**« En 2016,  
les produits  
sous SIQO  
ont représenté  
environ  
30 milliards  
d'euros  
en valeur,  
soit plus  
d'un tiers  
de la production  
agricole  
nationale  
totale »**



**Jean-Louis Joseph**

est producteur d'huile d'olive dans le Luberon et ancien président de la fédération des parcs naturels régionaux de France. Il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où il représente le groupe des personnalités qualifiées

**Contact :**

jean-louis.joseph@lecese.fr  
01-44-43-62-22



**Dominique Marmier**

est président de l'association Familles Rurales et par ailleurs producteur de lait en appellation Comté. Il siège au CESE au sein de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où il représente le groupe de l'UNAF.

**Contact :**

dominique.marmier@lecese.fr  
01-44-43-62-22

### ➤ **Quels SIQO offrant quelles garanties?**

- Respecter un socle commun d'exigences minimales pour les produits AOP (interdiction du lait pasteurisé pour les fromages) ou IGP
- Harmoniser vers le haut les cahiers des charges des produits Label Rouge carnés
- Lever les confusions entre AOP et IGP (explicitation de l'antériorité historique des AOP, limitation du périmètre de production de la matière première principale des IGP)
- Répondre aux nouvelles attentes sociétales en intégrant dans les cahiers des charges des engagements environnementaux, sanitaires et sociaux
- Appliquer de façon stricte le principe de conformité, renforcer le rythme des contrôles et interdire la mention « provenance UE et hors UE », pour les produits biologiques importés
- Expérimenter en France la création d'un nouveau SIQO, « agriculture biologique locale et équitable »

### ➤ **Améliorer l'information des consommateurs en matière de SIQO**

- Mettre en œuvre un plan national de communication sur les SIQO
- Abandonner progressivement l'appellation d'origine contrôlée (AOC) pour les vins et les eaux de vie pour n'utiliser que celle d'AOP sans remettre en cause les cahiers des charges en vigueur
- Regrouper les logos des SIQO dans un cartouche standardisé et intégrer à proximité un QR-code pour indiquer les principales caractéristiques des cahiers des charges
- Concevoir des modules de formation initiale et continue sur les SIQO pour et avec les acteurs concernés

### ➤ **Renforcer la territorialisation de l'alimentation grâce aux SIQO**

- Fixer dans la loi concernant la restauration collective publique une proportion minimale de produits locaux, notamment sous SIQO y compris biologiques
- Favoriser le développement de SIQO dans les Outre-mer en veillant au renforcement des filières et en recherchant la mutualisation entre départements ou collectivités
- Favoriser le développement des SIQO dans les pays en développement et certains Etats membres grâce à l'intensification et la coordination des efforts de l'AFD, l'INAO et de l'AgenceBio

### ➤ **Favoriser et soutenir le développement des SIQO**

- Confier aux DRAAF avec l'aide des organismes locaux existants, une mission d'appui juridique, administratif et logistique aux professionnels s'engageant dans une démarche de reconnaissance d'un SIQO
- Adapter la procédure de modification d'un cahier des charges à la nature du changement demandé et fixer un délai maximal de 6 mois pour la procédure administrative
- Evaluer le dispositif actuel des contrôles
- Augmenter et pérenniser les aides à l'agriculture biologique pour atteindre les objectifs du plan Ambition Bio 2022
- Renforcer les moyens et le rôle de l'INAO et élargir sa composition